

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Mouila : ils abusent sexuellement d'une séropositive

Photo: Felicien Ndongo



Freddy Christopher Moundambi, Roche Mbadinga (C) et Jean Louis Mihindou.

F.N
Mouila/Gabon

FREDDY Christopher Moundambi, 28 ans, Aimé Roche Mbadinga, 25 ans, et Jean-Louis Mihindou, 65 ans, tous Gabonais, respectivement sans emploi pour les deux premiers cités et agent public à la retraite pour le dernier, établis à Ngoyina et Moukoumounabouala, deux quartiers du 1er arrondissement de Mouila, sont actuellement dans le collimateur de la justice. Et pour cause, ils auraient violé une jeune fille de 15 ans, qui serait atteinte du VIH/Sida. Ironie du sort, les trois violeurs présumés ne seraient pas infectés. Les faits remontent courant mars 2021. La petite O. F. K., élève en 5e dans un collège de la place, est victime d'un accès palustre. Le père qui est laborantin dans une structure hospitalière de Mouila fait des examens médicaux à l'enfant et apprend malheureusement qu'elle est séropositive. La mauvaise nouvelle suscite de nombreuses interrogations. À la faveur de révélations troublantes, la famille découvre que l'ado mène une vie tumultueuse ponctuée par des virées nocturnes effectuées

à leur insu. Et c'est au cours d'une de ces sorties, qu'elle aurait d'ailleurs rencontré Freddy Christopher Moundambi et Aimé Roche Mbadinga. À la lumière de ces faits, le géniteur décide de porter plainte auprès des services de la police judiciaire (PJ). Les investigations diligentées par les Officiers de police judiciaire (OPJ) débouchent sur la mise aux arrêts de ceux qui ont récemment eu des rapports sexuels avec O. F. K. Au cours de leur audition, les deux jeunes ont déclaré avoir connu la fille pendant leurs escapades nocturnes. Le sexagénaire dit, quant à lui, avoir pris l'habitude de l'appâter avec des espèces sonnantes et trébuchantes. Lors de la procédure, les flics ont fait passer des examens aux mis en cause, pour connaître leur statut sérologique. Ils ont été déclarés séronégatifs, alors que le statut de la séropositive de la fille a été confirmé. Les violeurs présumés ont tous reconnu les faits. Le 27 septembre dernier, ils ont été présentés devant le parquet de la République, qui les a placés en détention à la prison centrale de Mouila pour présomption de viol.

MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 6 octobre 2021
Appel d'offres : N° 007/MCEN/EQUIPEMENTS MINISTERE/2021
Nom du projet : ACQUISITION DES EQUIPEMENTS MATERIELS
Source de financement : Etat gabonais

1. OBJET

Le Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique lance un appel d'offres pour l'acquisition des équipements informatiques dudit ministère.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué en lot unique :

- Acquisition du matériel informatique ;

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 pour l'appel d'offres national FCFA par lot. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique

Le Directeur Général des Marchés Publics

Eugène Pénafort MINTSA

Cabinet du Ministre d'Etat

BP : 2280 Libreville, Tél. : (00241) 066 60 43 13
Mail : tatiberclemence@yahoo.fr

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 27 octobre 2021 à 10 heures et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant TTC de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 27 octobre 2021 à 11 heures dans la salle de réunion du Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de la Communication et de l'Economie Numérique sise au centre ville derrière la poste, Avenu Augustin BOUMAH à Libreville.

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Communication et de l'Economie Numérique

Edgard Agicet MBOUMBOU MIYAKOU